**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)**

**Rapport de mise à jour semestriel**

**(Janvier au juin 2012)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro et titre du projet** | **PBF/CAF/A-06** Amélioration de la protection et de la réinsertion sociale des enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants affectés par les conflits armés et renforcement du système de protection judiciaire et de soutien psychosocial.  |
| **Agence bénéficière**  | **UNICEF** |
| **Partenaires d’exécution (Agence Gouvernementale, Agences ONU, Organisations de la Société Civile)** | Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Sécurité PubliqueONG : JPN, Kisito, Mama TongoloAgences UN : PNUD/PRED  |
| **Lieu**: | Juridiction territoriale des Cours d’Appel de Bangui, Bambari et Bouar |
| **Objectifs du projet** | Les enfants victimes des conflits armés et /ou en contact avec la loi ont accès un système soutien psychosocial et de protection juridique conforme aux normes internationales. |
| **Effets escomptés** | * 130 magistrats, greffiers, OPJ, gardes pénitentiaires et assistants dont 50 femmes sont formés sur les procédures de jugements des enfants et femmes en contact avec la loi
* 50 familles d’accueils sont capables de recevoir des enfants pour des alternatives à la détention
* Le Ministère de la justice dispose d’une base de données relative à la gestion individuelle des enfants en conflit avec la loi.
 |
| **Fonds engagés du budget total alloué[[1]](#footnote-1)**  | US$ 666,913 | **% de fonds engagés / budget total alloué:** | 100,00% |
| **Fonds dépensés[[2]](#footnote-2) du budget total alloué:** | US$ 666,480 | **% de fonds dépensés / budget total alloué:** | 99,94 % |
| **Date d’approbation :****Date de démarrage :** **Date de clôture prévue:**  | 10 Août 201013 Septembre 2010Février 2012 | **Retard éventuel (mois):** |  |
| **Résultats atteints (30 juin 2012):**1. **Effets escomptés du Plan Prioritaire**

 **(avec référence au cadre des**  **résultat stratégique du FCP)****a) Indicateurs et cibles actuelles par rapport aux prévisions annuelles** | *Note* : Résultat du Plan Prioritaire RéviséL’accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé.Réf. PMP : Indicateur 1.2. Etat de Droit : Nombre de « programmes-pays » appuyés par le PBF où les communautés ont recours à des systèmes de justice transitionnelle pour résoudre les conflits/différents sans recours à la violence assurer le respect des droits de l’homme des femmes et des filles en particulier.Indicateurs du Plan Prioritaire Révisé1. Accès à une justice de qualité et le respect des droits humains sont garantis pour tous les citoyens ;
2. L’existence d’un système judiciaire spécialisée notamment pour les groupes vulnérables (mineurs, femmes, minorités ethniques).

- *Expliquez brièvement pour chaque indicateur dans quelle mesure le projet contribue aux effets escomptés attendus du Plan Prioritaire? (si inexistant, faites référence au cadre des résultats stratégiques du FCP)*Le projet a permis de créer une équipe coordonnée de spécialistes (juristes, assistants sociaux, police de mineur) qui a identifié et référé à des structures de réinsertion appropriées les enfants en détention, en assurant qu’ils puissent bénéficier de mesures alternatives à la détention.**A COMPLETER**- *Qu’est ce qui a été réalisé mi-parcours par rapport aux cibles initiales de l’année 2012? Voir le sommaire cumulatif en bas de toutes les activités réalisées depuis le début du projet jusqu’à la date de clôture en février 2012.***A COMPLETER**- *Est-ce que les résultats atteints changent les causes de conflits?* *Le projet a contribué au renforcement de l’état de droits, qui est un de pilier de la consolidation de la paix en Centrafrique.***A COMPLETER**- *Qu’est-ce que sont les contraintes, ou des risques imprévus, qui nécessitent des actions immédiates ?**Voir la partie 2 en bas où les actions correctives sont décrites pour tous les résultats.*  | *Actions correctives proposées pour adresser les contraintes et risques**Voir la partie 2 en bas où les actions correctives sont décrites pour tous les résultats* |
| 1. **Résultats immédiats**

 **( = produits projet)****(avec référence aux indicateurs et cibles actuelles par rapport aux prévisions annuelles)**  | *Note* : - Expliquez brièvement pour chaque indicateur des différents résultats immédiats qu’est ce qui a été réalisé mi-parcours par rapport aux cibles initiales de l’année 2012?- Est-ce que l’état d’avancement est satisfaisant pour atteindre les effets escomptes du Plan Prioritaire? - Qu’est-ce que sont les contraintes actuelles qui nécessitent des actions correctives pour améliorer la performance du projet? **Résultat 1** : Les organes spécialisés chargés de l’enquête préliminaire (Brigades des Mineurs) sont mis en place**Indicateurs** :* Nombre de brigades mineurs mis en place ;
* Nombre d’OPJ formés sur la conduite des enquêtes préliminaires relatives aux enfants ;
* Nombre de 3 brigades pour mineurs dotés en matériel ;
* Nombre de travailleurs sociaux des ONG et de l’Etat formés sur les techniques d’enquêtes sociales et sur l’écoute des enfants.

**Réalisations accomplies :** Le Service de Police des Mineurs de Bangui qui est opérationnel a enregistré et traité 151 cas d’enfants en conflit avec la Loi selon les détails suivants :* Au total 25 cas d’enfants ont été signalés dans les juridictions de la Cour d’Appel de Bangui et Bouar, au niveau de l’enquête préliminaire dont 81 au Service de Police de Mineurs de Bangui pour atteinte aux bonnes mœurs, 69 pour atteinte aux personnes et un pour atteinte aux biens.
* 50 pour cent des infractions commis sur ces enfants sont des viols et 20 pour cent sont pour mauvais traitement.
* Une visite des commissariats au niveau de Bangui a permis de constater que neuf enfants étaient arrêtés pour consommation de drogue mais libérés pour excuse de minorité. Apres une brève réunion avec le personnel de l’Office Central de la Lutte Anti-Drogue, il a été décidé d’orienter systématiquement les enfants vers le service de police des mineurs.

Au mois de février 2012, 35 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de provinces ont été formés sur les techniques d’enquête concernant les enfants et les femmes. |  *Actions correctives proposées pour adresser les contraintes et risques rencontrés* Contrainte :Il n’y a pas de données systématiques sur les enfants auteurs et victimes.Le mécanisme pour le suivi des cas signalés n’est pas opérationnel.Solution : Une formation sur les indicateurs permettant d’avoir des connaissances sur la collecte des données sera organisée au mois de mai 2012 à tous les intervenants.La conception d’outils de recueils de données à l’usage des techniciens est nécessaire pour la collecte systématique des données. |
|   | **Résultat 2:** Des tribunaux pour mineurs sont établis et fonctionnels dans l’ensemble des juridictions centrafricaines**Indicateurs** : * Nombre de tribunaux pour enfants mis en place et fonctionnels ;
* Nombre de magistrats et auxiliaires de justice formés ;
* Atelier national de réflexion sur la mise en place de mécanisme de réduction de la durée de la détention préventive des enfants et des mères en conflit avec la loi ;
* Nombre de tribunaux pour enfant dotés en matériel informatique.

**Réalisations accomplies :** * Le Service de Protection des Mineurs, qui coordonne les activités des Tribunaux pour Enfants ainsi que les Tribunaux pour Enfants au niveau des trois Cours d’Appel, est opérationnel car il assure le suivi des dossiers de financement du projet et la mise en œuvre des activités.
* Les Tribunaux pour Enfants des trois Cours d’Appel sont opérationnels :
* Cour d’Appel de Bambari : cinq cas d’enfants accusés respectivement d’attentat à la pudeur et de viol d’enfants ont été signalés et ils sont passés en citation directe et remis en liberté.
* Cour d’Appel de Bouar : au total treize cas ont été enregistrés selon les détails suivants : cinq cas de vol, quatre cas d'accusation de sorcellerie, deux cas de violences et voies de fait, un cas d'attentat à la pudeur et un cas d'abus de confiance.
* .Cour d’Appel de Bangui : dix-sept cas dont neuf de vol, deux de complicité de vol, trois de viol et trois cas d’homicide involontaire.

L’arrêté actualisant le Comité de Pilotage du volet Justice Juvénile du projet PBF est signé en janvier 2012 et celui-ci a tenu une réunion au cours du même mois pour la relance des activités du projet. | Contrainte :La construction du centre de réinsertion connait un retard d’exécution au niveau du PRED.Solution : Continuer le plaidoyer pour accélérer la procédure de la construction du centre de réinsertion.Contraintes: 1. La collecte des données n’est pas encore systématiquement faite par les structures du projet. Il n’y a pas encore de proposition de projet de la part de l’ONG Mama Tongolo pour la Cour d’Appel de Bambari et la JPN pour la Cour d’Appel de Bangui. Si bien que les données disponibles au niveau de la réinsertion ne concernent que la Cour d’Appel de Bouar.

Solutions : 1. Un module sur les indicateurs permettant d’avoir des connaissances sur la collecte des données est prévu dans la formation multidisciplinaire des acteurs prévue pour le mois de mai 2012.
 |
|   | **Résultat 3**: **Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont améliorées selon les normes internationales**.**Indicateur :** * Nombre de standards minimas de prise en charge institutionnelle des enfants élaborés ;
* Atelier multidisciplinaire organisée sur la justice restauratrice et les alternatives à la détention ;
* Nombre de voyages d’échanges d’expériences organisés avec les 10 principaux acteurs ;
* Nombre de travailleurs sociaux spécialisés en protection des femmes et enfants en contact avec la justice formés ;
* Nombre de gardiens de prison formés
* Nombre de réunions périodiques de suivi du programme organisées

**Réalisations accomplies :** * Puisque un nombre des 35 magistrats formés en 2011 ont été affectés dans d’autres juridictions les capacités de 30 autres magistrats ont été renforcées en protection judiciaire. En outre les capacités de 30 régisseurs et gardiens de prison ont été renforcées sur la prise en charge d’enfants en conflit avec la Loi.
* Un accord de collaboration est en cours de signature entre l’UNICEF et l’ONG Kisito de Berbérati pour l’organisation des familles d’accueil et les activités de réinsertion socio-professionnelle des enfants en conflit avec la Loi pour la Cour d’Appel de Bouar.
* Une visite conjointe (UNICEF-PRED et JPN) des sites proposés pour le centre de réinsertion a été faite au mois de février 2012 .Un protocole est en cours entre le Ministère de la Justice et celui de la JPN pour la cession d’une partie du terrain de Nzila, près de Bangui, qui est retenu.
* 174 enfants accueillis par l’ONG Kisito dans la juridiction de la Cour d’Appel de Bouar  sont en cours de réinsertion dans le cadre du projet.

Une visite de la prison de Bimbo a fait ressortir la présence de quatre bébés en prison avec leurs mères. |
| **(3) Conclusions sur les leçons a tirées** par rapport aux contributions du projet aux objectifs du Plan Prioritaire, et la réduction des risques des conflits. Qu’est ce qui marche bien, ou moins bien ? Comme explique ci-haut le projet a créé une bonne dynamique et des bases solides pour la construction d’un système de justice juvénile en RCA.Cependant beaucoup reste à faire pour opérationnaliser ce système en RCA, a plusieurs niveaux, allant de la réforme du cadre légale à l’adoption d’une politique de protection sociale pour appuyer les familles en situation de marginalité et réduire les risques d’abus et violence contre ls enfants. Les enfants en situation de marginalité sont en effet plus à risque d’entrer en contact avec la loi, en tant que victimes et auteurs. |

1. Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et régulations financières des agences

2 Paiement (services, travaux) sur les engagements. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)